

POLITIQUE D'ENGAGEMENT

I. POURQUOI S'ENGAGER ?

Convaincue que les enjeux de durabilité sont essentiels, la Banque Transatlantique Belgium s'inscrit dans une volonté d'investissement pérenne et responsable.

Elle adhère au plan d'action que la Commission européenne a défini dans le prolongement de l'accord de Paris de 2015 (COP21). Ce plan consiste à mettre en place un « processus tenant dûment compte des considérations environnementales et sociales dans la prise de décisions d'investissement, ce qui se traduit par une hausse des investissements dans des activités à plus long terme et durables ».

Pour ce faire, la Banque Transatlantique Belgium adopte une politique d'investissement qui intègre une démarche en matière d'analyse des impacts sur la durabilité. Elle attache une importance croissante à tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Au-delà des paramètres financiers de court terme, il est effectivement important de prendre également en considération des critères extra-financiers qui pourront agir sur la valorisation.

Le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale – qui a récemment opté pour le statut d'entreprise à mission et s'est doté d'une raison d'être « Ensemble, écouter et agir » – offre un premier cadre général de l'investissement responsable grâce à ses valeurs d'engagement social et environnemental.

A son niveau, la Banque Transatlantique Belgium considère qu'elle peut également responsabiliser les acteurs économiques par une prise de conscience des problèmes environnementaux et enjeux sociaux et par la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance. Une politique d'investissement responsable est en effet une occasion d'inciter les entreprises à communiquer sur leurs plans stratégiques et leurs performances ESG ainsi qu'à agir dans le cas d'éventuelles controverses.

La Banque Transatlantique Belgium partage également la conviction que l'intégration des enjeux de durabilité participe à la préservation du capital, à la protection des intérêts de ses clients et permet de générer de la richesse collective.

II. COMMENT SE MATERIALISE CET ENGAGEMENT ?

Pour répondre à l'ambition de ses engagements, la Banque Transatlantique Belgium attache une importance croissante à l'analyse des produits financiers selon des critères d'évaluation dans le domaine environnemental, social et de la gouvernance.

L'offre de la Banque Transatlantique Belgium se construit progressivement autour de plusieurs piliers.

Tout d'abord, la Banque Transatlantique Belgium applique la politique d'exclusion sectorielle mise en place par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Certains placements dans des activités précisément délimitées par le Groupe sont proscrits (mines antipersonnel, par exemple). Ladite liste est en constante évolution et la politique d'investissement de la Banque Transatlantique Belgium est adaptée en conséquence.

Ensuite, pour mesurer le degré d'implication des entreprises, la Banque Transatlantique Belgium dispose non seulement d'informations auprès de fournisseurs de données financières, mais aussi de recherches fournies par les équipes d'analystes des différentes sociétés avec lesquelles la Banque Transatlantique Belgium travaille et dont la sensibilité et l'expertise ESG sont croissantes. Ces informations permettent d'estimer le degré d'avancement des sociétés dans leur politique de durabilité. Elles offrent aussi la possibilité à la Banque Transatlantique Belgium d'investir dans des thématiques ESG avec une primauté accordée à la dimension environnementale.

Enfin, la Banque Transatlantique Belgium s'appuie, pour une partie de ses investissements, sur la recherche et l'expertise de Dubly Transatlantique Gestion (DTG). En tant que société de gestion de la

Banque Transatlantique, DTG analyse la qualité de sociétés cotées européennes et américaines selon des critères à la fois financiers et extrafinanciers et, dans ce cadre, intègre une approche ESG. DTG privilégie notamment la visite, la rencontre et l'échange avec les entreprises et leurs équipes dirigeantes. Ces sollicitations permettent de répondre à des problématiques financières et extra-financières, notamment à la suite de controverses ou de nouveaux plans stratégiques. DTG effectue également un travail d'analyse des fonds d'investissement ESG, qui permet à la Banque Transatlantique de proposer à ses clients un portefeuille d'OPC répondant aux exigences de durabilité.

III. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

L'exercice des droits de vote et le dialogue avec les émetteurs sont des éléments essentiels en tant qu'investisseur responsable. Cette politique s'inscrit dans le prolongement de la stratégie d'investissement dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme, dans le respect des orientations de Gestion.

Dans cette optique la Banque informe ses clients en conseil ou en réception/ transmission d'ordres de la possibilité d'exercer leur droit de vote et met à leur disposition le moyen technique pour y parvenir.

Les principes retenus sont :

- le respect des droits des actionnaires minoritaires et l'équité entre les actionnaires ;
- la transparence et la qualité des informations fournies aux actionnaires.

En ce qui concerne les mandats de gestion exercé pour nos clients, y compris les clients institutionnels tels que les compagnies d'assurance, ou notre activité de gestion de fonds (SICAV), la politique suivante a été définie : nous investissons majoritairement dans des sociétés à grande capitalisation boursière, les positions détenues dans les portefeuilles représentent une faible part de cette capitalisation. Il a été décidé de ne pas participer aux assemblées générales et de ne pas exercer nos droits de vote.

IV. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Nous renvoyons à la politique en matière de conflits d'intérêts de la Banque publiée sur son site internet.